

COMMUNE de PLOMODIERN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BLAIZE, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Laure-Anne KÉRISIT, Gilles FÉREC, Dominique MIGNON, Alain PLAUD, Corinne FLOC'H, Nicole BOURHIS, Patrick PHILIPPE, Philippe PLOUZENNEC, Marine HILLION, Damien LE BRIS, Fabrice MARCHADOUR, Nathalie JAVELLE, Gwladys GOUDON, Eddy DEBIEU, Amélie THÉBAULT.

Etaient absents excusés :

Anne-Laure MEUDEC a donné procuration à Patrick PHILIPPE

Étaient absents : Estelle ALLAIN et Alain JOLEC

Secrétaire de séance : Gwladys GOUDON

2026-62

Désignation des représentants communaux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT joue un rôle important dans les relations financières entre la Communauté de communes et ses communes membres. Elle est notamment chargée d'examiner les conséquences financières des éventuels transferts de compétences et de contribuer à la détermination des équilibres financiers entre l'intercommunalité et les communes.

Afin de permettre son installation, il est proposé que chaque commune désigne :

- un représentant titulaire ;
- un représentant suppléant, appelé à siéger en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

Compte tenu des enjeux liés aux travaux de cette commission, il est souhaité que les communes puissent privilégier, dans la mesure du possible, la désignation du maire ou de l' élu en charge des finances comme représentant titulaire.

Pour la CCPCP l'objectif est de pouvoir arrêter la composition de la CLECT et procéder à son installation lors du conseil communautaire du 30 octobre 2026.

Après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, le Conseil municipal décide de désigner M. Gilles FÉREC représentant titulaire et M. Joël BLAIZE représentant suppléant.

Vote : 17 Pour : 17



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Joël BLAIZE

LA SECRETAIRE

Gwladys GOUDON